SAÔNE-ET-LOIRE

Des intervenants sociaux pour épauler les forces de l'ordre

Damien VALETTE



Signature des trois premières conventions pour le financement de postes d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie, dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les violences intrafamiliales.

Photo JSL /Damien VALETTE

Trois conventions ont été signées ce vendredi à Mâcon, afin de financer des postes d'intervenants sociaux dans les commissariats et gendarmeries. Leur rôle : accueillir et accompagner les victimes de violences intrafamiliales.

Depuis 2019, une assistante sociale effectue des permanences au commissariat et à la gendarmerie de Mâcon et dans celle de La Chapelle-de-Guinchay (*lire par ailleurs*). Deux autres postes similaires seront bientôt pourvus en gendarmerie et au commissariat de Montceau, ainsi qu'à la gendarmerie de Louhans.

À terme, six intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie interviendront en Saône-et-Loire, dans le cadre de la lutte contre les violences intrafamiliales (VIF). Leurs objectifs : développer la prévention, mieux repérer et traiter ces situations complexes, faciliter la prise en charge des victimes.

Ce vendredi au conseil départemental, à Mâcon, les partenaires ont signé des conventions de financements de ces postes. Sur trois ans, la participation de l'État passera de 30 à 80 %, tandis que la part des collectivités locales (Département et intercommunalités) passera de 20 à 70 %. Chaque poste coûtant 55 000 €, le budget total pour six postes s'élèvera à 330 000 € par an.

« Ce fléau touche l'ensemble de notre société »

« Le fléau des violences intrafamiliales nécessite que l'on s'y attaque collectivement, a affirmé le préfet Julien Charles, soulignant qu'en ce domaine, la Saône-et-Loire a toujours été un département précurseur », notamment par la mise en place des réseaux VIF.

Pour Florence Battard, vice-présidente du conseil départemental chargée de la mise en œuvre des programmes de lutte contre les VIF, « cette signature atteste que nous considérons ce drame comme une priorité. Ce fléau touche l'ensemble de notre société, toutes les catégories socioprofessionnelles et tous les territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux ».

Précieuse collaboration

« En cas de flagrant délit, la collaboration des intervenants sociaux est précieuse, a estimé la directrice départementale de la Sécurité publique, Bénédicte Kiehl-Redon. Ils permettent aux enquêteurs de travailler plus sereinement puisque la victime est accompagnée matériellement pour venir déposer plainte, pour la convaincre, pour l'accompagner chez elle afin de récupérer des effets personnels... Ils sont sensibilisés dès l'apparition de signaux faibles : des tensions au sein d'un couple, de l'alcoolisation, lorsqu'on sent que la situation pourrait dégénérer ». Le colonel Guillaume Dard, commandant le groupement de gendarmerie de Saône-et-Loire, a également évoqué la nécessité de prévenir, en intervenant le plus en amont possible : « En matière de délinquance, les citoyens préfèrent être protégés plutôt que secourus. »



« Je peux accompagner une victime pour préparer le dépôt de plainte »



Maëva Piroddi exerce à mi-temps, depuis 2019, la mission d'intervenante en commissariat et en gendarmerie à Mâcon et à La Chapelle-de-Guinchay. « J'interviens auprès de la victime soit avant le dépôt de la plainte, afin de la préparer, soit après, pour proposer un accompagnement social en l'orientant vers les partenaires du réseau VIF* », explique cette assistante sociale.

En amont d'un dépôt de plainte, la jeune femme peut aider à une prise de conscience par la victime que ce qu'elle subit – des coups ou du harcèlement moral – constitue une infraction pénale. « Bien préparée, une plainte a plus de chance d'aboutir, souligne-t-elle. Lors de l'accueil d'une personne, je lui explique quels sont ses droits, comment se déroule une plainte, qu'il faut prévoir du temps, jusqu'à trois ou quatre heures. S'il n'y a pas de situation d'urgence, on fixe un rendez-vous. D'ici là, je l'aide à faire le point sur l'historique des violences. Un récit fluide et chronologique permet d'éviter une perte de temps lors de la plainte. » Pour Maëva Piroddi, sa mission d'intervenante est un dispositif « gagnant-gagnant » : pour la victime, qu'elle accueille, soutient et accompagne, et pour les forces de l'ordre, qu'elle décharge du volet social pour leur permettre de mieux se concentrer sur l'enquête et la procédure pénale. Le fait d'être

présente physiquement dans les locaux de la police et de la gendarmerie est un atout en termes d'échange d'informations, permettant par exemple de repérer certains « signaux faibles » d'une situation de violences intrafamiliales. « Il est important de traiter aussi les violences psychologiques. Dans certains cas, témoigne l'intervenante, une victime peut considérer qu'une claque est moins violente qu'une insulte ou un mauvais regard. J'ai déjà entendu dire : "Un bleu, il part, mais un regard lourd de menace, ça reste longtemps dans la tête". »

* Violences intrafamiliales



Maëva Piroddi est intervenante sociale en commissariat et gendarmerie dans le Mâconnais, dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les violences intrafamiliales. Photo JSL /Damien VALETTE